

Nous visiter : rives de bagatelles, 15/19 Quai Galliéni, 92150 SURESNES

Nous écrire : institut petite enfance - BP 50 111 – 92150 Suresnes

INSCRIPTION AU DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE / DEAP

RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

En cursus complet :

Au choix

Formation en TRADITIONNEL

Du 01/09/22 au 28/07/23 (11 mois de formation)

Formation gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 6 mois à l'entrée en formation et pour les jeunes de moins de 26 ans inscrits en mission locale.

Formation par l'APPRENTISSAGE

Du 01/09/22 au 31/01/24 (16 mois de formation)

Formation gratuite et rémunérée, statut salarié apprenti.

En cursus partiel :

Pour les diplômés DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier : dispositif de formation et dates de formation selon le diplôme.

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'un **dossier de candidature et d'un entretien oral.**

Les candidats doivent être âgés de **17 ans au moins** lors de l'entrée à l'école.

Les candidats qui font le choix d'une **formation par l'apprentissage doivent être âgés de 17 à 29 ans à l'entrée en formation.**

Le candidat, coche la formation de son choix sur le bulletin d'inscription qui figure en page 9 : **en traditionnel ou par l'apprentissage / en cursus complet ou en cursus partiel.**

Pour les candidats qui font le choix d'une formation en traditionnel, il n'y a pas de limite d'âge.

Aucune condition de diplôme n'est requise. La formation est ouverte à tous.

Il y a 2 rentrées par année à l'IFAP Suresnes : l'une en Septembre et l'autre en Janvier.

Nous visiter : rives de bagatelles, 15/19 Quai Galliéni, 92150 SURESNES

Nous écrire : institut petite enfance - BP 50 111 – 92150 Suresnes

Pièces à fournir avec le dossier de candidature Pour la rentrée de Septembre 2022

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Les candidats déposent leur dossier directement auprès de l'Institut Petite Enfance de Suresnes ou l'envoient par la poste à l'adresse : **Institut Petite Enfance – BP 50 111 – 92150 Suresnes.** Le dossier comporte les pièces suivantes, **les pièces sont à classer dans l'ordre ci-dessous :**

1. Le bulletin d'inscription page 7 accompagné de 2 enveloppes A5 autocollantes pré timbrées (228cm x 162cm), **libellées aux nom et adresse** du candidat.
2. Une pièce d'identité en cours de validité ;
3. Une lettre de motivation **manuscrite** ;
4. Un curriculum vitae **actualisé** ;
5. Un document **manuscrit de 2 pages maximum relatant**, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document doit permettre d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.
6. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres **traduits en français** ;
7. **Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations** ou bulletins scolaires ;
8. **Selon la situation du candidat**, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
9. **Pour les demandeurs d'emploi** : joindre la photocopie du courrier de Pôle Emploi indiquant la date d'inscription et le numéro identifiant.
Pour les candidats inscrits en mission locale : joindre si possible une fiche d'inscription.
10. **Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation**
11. **Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle** (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Nous visiter : rives de bagatelles, 15/19 Quai Galliéni, 92150 SURESNES

Nous écrire : institut petite enfance - BP 50 111 – 92150 Suresnes

SELECTION

IMPORTANT :

Les modalités de sélection sont les mêmes pour tous les candidats qui s'inscrivent en formation :

- Que ce soit en cursus complet : formation en traditionnel ou par l'apprentissage
- Ou en cursus partiel pour les candidats titulaires d'un titre professionnel : **DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier.**

CALENDRIER DES SELECTIONS :

Période d'inscription aux épreuves de sélection	Du 28/03/2022 au 10/06/2022
Date limite de dépôt du dossier de candidature	10/06/2022
Dates des entretiens oraux	Du 21/06/22 au 27/06/22
Résultats (en ligne et affichés à l'école)	04/07/2022
Date limite de confirmation de l'inscription en formation	Jusqu'au 13/07/2022
Date de la pré-rentrée Date de la rentrée	12/07/2022 01/09/2022

L'ensemble du dossier est à déposer à l'institut ou à envoyer par courrier postal au plus tard

Le vendredi 10 Juin 2022 cachet de la poste faisant foi. Adresse : **INSTITUT PETITE ENFANCE – BP 50 111 – 92150 SURESNES**

CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES EN FORMATION :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise de base de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesures.
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail.

RESULTATS

A l'issue de la sélection sur dossier, le jury établit une **liste de classement** qui comprend une **liste principale** et une **liste complémentaire**.

Les élèves de la liste principale sont admis à suivre :

- Soit la formation traditionnelle en cursus complet
- Soit la formation par l'apprentissage en cursus complet
- Soit la formation en cursus partiel au choix en traditionnel ou bien par l'apprentissage

La liste de classement est affichée au siège de l'institut de formation et publiée sur internet le 04/07/2022.

Chaque candidat est **informé par courrier** de ses résultats.

En cas d'admission en liste principale, il dispose d'un délai de **7 jour ouvrés pour valider son inscription** en institut de formation, **soit le 13/07/2022**

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

L'ADMISSION DEFINITIVE EN FORMATION EST SUBORDONNEE :

- A la production à la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- **Et** à la production, à la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par les dispositions « au titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique ».

Un dossier médical **à compléter pour la rentrée**, vous sera communiqué après les résultats d'admission.

Il faut néanmoins vous assurer que vous ne présentez pas de contre-indication aux vaccinations obligatoires demandées : **Diphtérie / Tétanos/ Poliomyélite / Hépatite B/ Covid 19**

DISPENSES DE MODULES :

Selon le parcours du candidat et ses diplômes (DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier) des dispenses de modules sont accordées à l'admission en formation. Les fiches parcours par titre sont disponibles en ligne sur notre site internet.

LES FRAIS DE SCOLARITES

Formation en Traditionnel

En cursus Complet :

- ✦ **Formation gratuite et rémunérée (subvention du Conseil Régional Ile de France) si le candidat est demandeur d'emploi depuis au moins 6 mois à l'entrée en formation ou si le candidat est âgé de moins de 26 ans et inscrit en mission locale.** Les dossiers de prise en charge par le Conseil Régional sont constitués à l'entrée en formation. Toutes les démarches sont réalisées par l'Institut à la rentrée.
- ✦ **Dans le cas d'un refus de prise en charge sur un cursus complet, le candidat devra régler le coût de la scolarité qui s'élève à 6 300 euros. Il pourra étaler les versements au cours de l'année de formation. Il existe alors de nombreuses possibilités d'aide au financement :**
 - Bourses du Conseil Régional,
 - Prise en charge par le Conseil Départemental
 - Aide au financement par la Mission Locale (pour les moins de 26 ans)
 - Prise en charge par Transition Pro (anciennement CIF)
 - Prise en charge par l'employeur
 - CPF (Compte Personnel de Formation)
 - Aide de Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi

En cursus Partiel :

- ✦ **Prise en charge par Pole Emploi pour les demandeurs d'emploi diplômés d'un titre ouvrant à un parcours allégé :**
CAPAEPE vers DEAP – DEAS vers DEAP – BAC Pro ASSP / SAPAT – DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier vers DEAP
- ✦ **Dans le cas d'un financement individuel**, vous pouvez contacter l'institut pour une demande de devis. Possibilité de régler en plusieurs fois. Possibilité d'utiliser son CPF ou d'être aidé par la mission locale ou de passer par Transition Pro.

Formation par l'Apprentissage En cursus complet ou partiel

- ✦ **Formation gratuite et rémunérée.** Pendant la formation, l'élève a un **statut d'apprenti(e)**. • L'apprenti(e) doit être âgé(e) de **17 à 29 ans à l'entrée en formation.**
- ✦ L'apprenti(e) est un salarié à part entière bénéficiant **d'un contrat de travail répondant aux mêmes règles qu'un CDD.** L'apprenti(e) sera rémunéré(e) pendant la durée de la formation entre **41% et 61% du SMIC.**

La formation s'organise en partenariat avec le [CFA ADAFORSS \(92, Levallois, www.adaforss.fr\)](http://www.adaforss.fr) qui met l'élève en relation avec son réseau d'employeurs après l'admission en formation. L'élève dispose alors de 3 mois, après la rentrée, pour trouver un employeur.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en parallèle au CFA ADAFORSS sur le portail « Net Candidat » :

<https://176.162.200.28/netypareo/index.php/preinscription/>

BULLETIN D'INSCRIPTION
PROMOTION DEAP Rentrée : SEPTEMBRE 2022
Année 2022-2023

NOM :
 NOM (d'épouse) :
 PRENOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : _____ VILLE :
 TEL fixe : __ / __ / __ / __ / __ TEL portable : __ / __ / __ / __ / __
 Adresse mail :@.....

ATTENTION une adresse en Ile de France est demandée pendant la formation.
Prière de noter, ci- après, votre adresse durant la formation, si vous habitez hors Île-de-France :

ADRESSE :
 CODE POSTAL : _____ VILLE :

▪ **SCOLARITE / DIPLOME(S) OBTENU(S) :**

Dernière classe suivie :
 Ou en cours :

Je coche une case ci-après :

- CAP Petite Enfance / AEPE
- BEP sanitaire et social
- BEPA option Services, spécialité Service Aux Personnes
- Bac ou titre de niveau IV
- Bac pro ASSP
- Bac pro SAPAT
- DEAS
- DEAES, ARM, DEA, MCAD CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS (**entourer votre titre**)
- Autre : préciser :

▪ **FORMATION AU DEAP, JE CHOISIS :**

- La formation en traditionnel en cursus complet
 - La formation en traditionnel en cursus partiel
 - La formation par l'apprentissage en cursus complet
 - La formation par l'apprentissage en cursus partiel
- La formation en cursus partiel est possible si je suis titulaire d'un des titres professionnels suivant : DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, ARM, DEA, MCAD CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS

- Je demande un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien oral car je suis en situation de handicap : fournir obligatoirement l'attestation de la MDPH.
- J'autorise la publication de mes résultats sur le site internet de l'Institut. **Si je ne coche pas cette case je devrai me Déplacer à l'Institut pour consulter mes résultats.**

SIGNATURE DU CANDIDAT :

DATE : __ / __ / ____